

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service : Eau et Milieux Naturels
Affaire suivie par : Jean – Noël BARBE
Tél : 04 90 16 21 08
Télécopie : 04 90 16 21 88
Courriel : jean-noel.barbe@vaucluse.gouv.fr

RAPPORT
de la direction départementale des territoires de Vaucluse
en application de la loi du 27 décembre 2012
Synthèse des observations du public

Objet : Pêche de la Carpe la nuit pour une manifestation halieutique en avril 2014
sur les plans d'eau du Sablas et des Bosquets.

Pétitionnaire : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Aygues du Comtat.

Communes de réalisation du projet : Camaret sur Aigues et Sérignan du Comtat.

I - GENERALITES - DESCRIPTION DU PROJET

L'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de l'AYGUES DU COMTAT souhaite organiser une manifestation halieutique sur les plans d'eau des Bosquets et de l'Aygues (dénommé aussi plan d'eau du Sablas) dont les baux lui sont dévolus.

Cette manifestation consiste à organiser un enduro de pêche à la carpe en continu entre le 19 avril 2014 et le 21 avril 2014. Or, la pêche en dehors des heures légales est interdite. Toutefois, des dérogations peuvent être accordées par le préfet du département. C'est l'objet de la demande présentée par l'association.

II - INSTRUCTION PROCEDURE

Cette demande a fait l'objet d'une consultation du public entre le 21 mars 2014 et le 12 avril 2014.

Aucune observation n'a été reçue au service ni par voie postale ni par voie électronique.

En conséquence, le projet d'arrêté soumis à consultation est proposé à la signature de M le préfet de Vaucluse.

✍ ✍

A Avignon, le 14 avril 2014
Le chef technicien

Signé

Jean Noël BARBE